



CHARTRE DU RANDONNEUR

Chaque adhérent est seul et unique responsable de son comportement. Il s'assure de pouvoir participer à la randonnée proposée en fonction de ses propres possibilités physiques, du temps de marche et du dénivelé annoncé.

Il prend soin de ses effets personnels afin d'éviter la perte de ses papiers (carte d'identité, carte d'adhésion, carte vitale, argent...). En début de saison, il fournira un certificat médical attestant de ses capacités à la marche.

L'Animateur de la randonnée peut annuler, modifier ou écourter une sortie (conditions météorologiques, retard sur le plan de marche...)

Il peut par mesure de sécurité, refuser un participant pour équipement jugé non-conforme.

Il peut limiter le nombre de participants.

Lors de chaque randonnée, il désigne une personne pour « fermer la marche ».

La participation à une randonnée entraîne des règles imposées par l'Animateur de la randonnée. Le respect des horaires de rendez-vous est demandé à chaque participant.

Le Randonneur devra respecter la nature et son environnement.

Il ne laissera pas traces de son passage par des résidus alimentaires de pique-nique, de papier ou autres déchets.

Dans les parc régionaux ou nationaux il respectera la flore (cueillette interdite) ; en présence de troupeaux il prendra soin de ne pas effrayer par des éclats de voix ou des gestes brusques ; le dernier du groupe refermera correctement les barrières.

Le Randonneur devra suivre le parcours imposé par l'animateur et ne pas chercher à dévier du chemin pour un supposé raccourci.

S'il se trouve en tête de randonnée, il prendra soin d'attendre le groupe aux intersections.

Le Randonneur prendra soin avant le départ d'avoir les équipements de protection et de sécurité nécessaires. (Bâton ou canne de randonnée, vêtements et chaussures adéquates, chapeau ou casquette, lunettes, crème solaire, gourde d'eau en quantité suffisante, encas sous formes diverses céréales fruits ...)

Soyons tolérants et courtois avec les autres Randonneurs, et envers la population locale.